SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille
Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

Flash InFO *Juin 2019*

Info flash

MOUVEMENT 2019

Compte rendu GT CAPD du 20 juin

*Suite à la publication du **1er projet d'affectation** le 19 juin sur notre site >ICI<, nous avons été sollicités par des centaines de collègues par mail et par téléphone, inquiets voire paniqués à la lecture de leurs résultats.*
Un GT CAPD, en présence du Secrétaire général et de la Cheffe de la division du personnel, a permis de faire un point sur les situations problématiques rencontrées.

Des « litiges » qui entachent toujours les règles du memento

Des barèmes faussés : toutes les corrections de barème, remontées par les syndicats, n'avaient pas été intégrées. Des codes « 90 » étaient toujours présents pour 24 collègues.
L'Administration s'engage finalement à revoir toutes ces situations

Accusés de réception : Des collègues n'ont pas renvoyé leur accusé de réception quand le nombre de points était supérieur à leur estimation et quand l'Administration s'est rendue compte de l'erreur (cumul points REP et Zone violence), elle a retiré plus de points que nécessaire… Les enseignants n'ont pas été mis au courant car l'IA n'a pas renvoyé l'accusé de réception corrigé. Ainsi, il était impossible pour eux de contester ce nouveau barème !
L'Administration s'engage finalement à revoir toutes les situations remontées par les syndicats et les collègues lors du retour dans les délais impartis de l'accusé de réception. Elle confirme en effet que c'est la responsabilité des enseignants de vérifier le barème qui est attribué (comme pour une déclaration d'impôt pré-remplie…)

Points enfant à naître : L'IA refuse de donner les 0.99 pour les enfants qui naîtront au plus tard le 31/08/19. Pourtant, le memento indique « une bonification de 0.99 points par enfant de moins de 18 ans au 01/09/19 ». Jusqu'à preuve du contraire, un enfant qui naît le 1er juillet a bien moins de 18 ans !!!
L'Administration maintient sa décision contraire à ses propres règles mais assume ce choix.
FO interviendra au niveau national sur cette « interprétation »

Priorités médicales : des collègues ayant eu 1000 points de bonification pour tout poste demandé se verraient refuser finalement ces points sur des zones supérieures à 20km de leur domicile, alors qu'aucune restriction n'est indiquée dans le memento ni par l'avis du médecin de prévention, validé par le groupe de travail CAPD du 4/04.
L'Administration s'engage finalement à revoir toutes ces situations

Priorités RH : Certains collègues obtiennent péniblement 0.99 points alors que leur situation a été examinée par l'IEN-RH et nécessite souvent un éloignement de leur école actuelle (cas d'agression, de harcèlement…) ou une prise en compte de problèmes personnels liés à des situations médicales ou sociales très compliquées. **FO a dénoncé cette « parodie de bienveillance » !**
Finalement, l'Administration devrait encore arbitrer certaines situations.
Le SNUDI FO suivra les dossiers.

Vœux sur poste de direction : Des collègues sans liste d'aptitude ont saisi des vœux sur des postes de direction à l'écran 1 et 2 (MUG). Le memento n'empêchait pas cette possibilité. Logiquement, ils auraient du bénéficier d'une priorité 30. L'administration, avec l'accord du SNUipp et du SE UNSA, a décidé d'appliquer une priorité 90 sur l'écran 1 (suppression du vœu) et de contacter ceux qui arrivent sur un MUG direction à l'écran 2 pour leur demander s'ils souhaitaient ou non le poste !
Quelle que soit la réponse, un 2ème tour de direction sera organisé. Si finalement aucun collègue avec une liste d'aptitude arrive sur le poste, l'IA remettra le collègue volontaire.
FO souhaite que les collègues puissent accéder à un poste de direction à titre provisoire dès l'écran 1, puisque la phase complémentaire n'existe plus. Ainsi, ces collègues « volontaires » pourraient prendre l'interim de direction durant l'année et obtenir au mouvement suivant la priorité sur le poste. Ils ne pénalisent personne puisqu'aucun candidat avec une liste d'aptitude n'a demandé le poste à ce mouvement…
L'IA envisage de « fabriquer » un 2ème tour de direction mais nous n'en connaissons pas les contours à ce stade des opérations !

Une machine infernale et inhumaine !

C'est en la faisant fonctionner que tout le monde s'est rendu compte qu'elle est impitoyable !...
Comme le souhaitait l'administration, tous les postes offerts au mouvement ont été pourvus…
Mais à quel prix ?
Des collègues sans la spécialisation se retrouvent sur des postes de CPC, directeurs d'école d'application, directeur spécialisés, ERUN…
D'autres se retrouvent sur des zones non choisies, à plus de 100 km de leur domicile et/ou de leur poste actuel avec un vœu codé 999.
C'est le résultat de l'effet « balayette » du mouvement !
Près de 139 collègues, n'ayant rien obtenu sur l'écran 1 ni sur l'écran 2, sont affectés par le programme pour « combler les trous », sans tenir compte de leur 1er vœu, **contrairement à ce qui avait été annoncé lors des groupes de travail…**

Devant l'émoi occasionné par ces affectations « surprises », le Secrétaire général envisage d'étudier les situations en fonction de l'éloignement et du barème.
Les collègues concernés pourront renvoyer une demande de réaffectation par mail au service du mouvement. (copie au syndicat)
Il s'engage également à retirer du mouvement tous les postes spéciaux (ERUN, Directeur spécialisés, CPC)

La vérité sur l'algorithme :

De nombreux collègues nous ont signalé que des collègues avec un plus petit barème qu'eux ont obtenu des postes qu'ils convoitaient et avaient demandé dans leur écran 2 (MUG).
Le Secrétaire général nous a expliqué que 2 mouvements distincts se sont déroulés : d'abord l'écran 1 pour tous, puis l'écran 2 pour ceux qui n'avaient rien eu à la 1ère phase.
Cet algorithme permet d'obtenir un poste précis ou large (commune) avec moins de barème que ceux qui l'auraient mis dans leur MUG (écran 2)
Ex : Pierre à 15 de barème. Il a mis des vœux précis dans l'écran 1 mais n'a rien eu. Il a mis dans l'écran 2 un MUG enseignant dans Marseille 9ème. Paul avec 10 de barème a mis un vœu précis TRS sur Marseille 9ème sur l'écran 1. La machine lui donne immédiatement un poste de TRS que Pierre aurait pu avoir bien qu'il ait plus de barème !
Ni les syndicats présents, ni la très grande majorité des enseignants participants au mouvement n'étaient au courant de cette « subtilité » qui remet en cause le principe du barème.
Le paramétrage national du logiciel empêche toute modification de cet algorithme.
Le SNUDI FO 13 intervient donc au niveau national et donc auprès du Ministre pour dénoncer ce fonctionnement.

Un ou 2 barèmes ?

Des collègues signalent également que le barème de l'écran 1 n'est pas le même que l'écran 2.
Cette information est confirmée par le Secrétaire Général. Il s'agit également d'un paramétrage national qui minore le barème de l'écran 2 en retirant tous les points rajoutés manuellement (points de rapprochement de conjoint, de REP en provisoire…)
FO dénonce cette iniquité de traitement des personnel à travers un barème qui doit rester unique, conformément aux dispositions du memento.

Un nouveau projet en préparation !!!

Devant les nombreux dysfonctionnements présentés, le Secrétaire général a pris la décision de préparer un nouveau projet d'affectation.
Les syndicats sont amenés à présenter toutes les contestations jusqu'à ce vendredi matin.
Les services vont alors étudier ces cas pour présenter un nouveau projet **d'ici vendredi 21/06 au soir**.
Le SNUDI FO 13 continuera de publier ce projet sur son site afin que vous nous fassiez remonter toutes les nouvelles situations et les dysfonctionnements.

La CAPD est donc décalée au lundi 24/06 dans l'après midi. A l'issue de celle-ci le mouvement principal sera clos et les résultats entérinés.

La phase d'ajustement

Elle débutera après la CAPD avec pour but d'affecter les TRS, les sans postes, les stagiaires, revoir les affectations des collègues avec des codes 999 et les directeurs sur l'appel d'offre des directions vacantes.
Une circulaire est à l'étude pour expliquer les modalités de cette dernière phase.
A ce jour, l'IA affirme pouvoir tenir les délais pour affecter tous les personnels au 4 juillet

Pour tout renseignement ou problème...

PERMANENCE téléphonique au 07.62.54.13.13
et par mail à contact@snudifo13.org

Contactez vos délégués du personnel SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17
Franck NEFF – 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32
Luc SALAVILLE- 06.61.14.39.19

Syndiquez-vous au SNUDI FO 13 pour 2019

En profitant de la cotisation aménagée « demi-année scolaire » (juin à décembre), uniquement pour les nouveaux syndiqués qui souhaitent adhérer cette année

Bulletin d'adhésion (milieu d'année) à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2019).
Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux évènements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.

Toutes les informations à suivre sur notre site pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !